

En 2013 – 2014, le Registrariat a fortement appuyé la reconfiguration des programmes, tout en poursuivant la numérisation du dossier étudiant et en traitant un nombre grandissant de demandes d'admission de l'international.

#### a) Objectifs fixés en 2013-2014 et résultats obtenus

##### *Le Service de l'admission*

Le **Service de l'admission** diffuse de l'information à l'égard des programmes offerts et des conditions d'admission. Il reçoit et traite toute demande d'admission, de réadmission, de retour aux études et de transferts de programme ou de campus, l'évalue et communique la réponse à la candidate ou au candidat. En 2013 - 2014, il a traité plus de 6245 demandes d'admission<sup>1</sup>.

#### 1. L'élimination du frais d'études d'une demande d'admission et l'impact sur les demandes d'admission

Au 26 juin 2014, le Registrariat avait reçu quelque 4594 demandes d'admission à la session d'automne 2014, soit 60% de plus qu'à pareille date un an plus tôt. Cette augmentation, entièrement venue de l'international, survient à la suite de l'élimination du frais d'étude d'une demande d'admission. Les admissions ont augmenté de 171, soit 8,4% de plus que l'an dernier. L'augmentation des demandes d'admission ne s'est donc pas soldée en une augmentation similaire des admissions. Le nombre de dossiers inadmissibles et rejetés par l'Université, ainsi que le nombre de dossiers incomplets ont tous deux triplé. La charge de travail du Service de l'admission a fait un bond important.

#### 2. L'admission en milieu scolaire

Le Registrariat est retourné dans les écoles secondaires des provinces maritimes pour y faire l'admission sur place, un service relativement nouveau et qui est rapidement devenu essentiel. L'admission en milieu scolaire (AMS) est devenue LE véhicule d'accès à l'Université pour les élèves des écoles secondaires de la région, comptant pour 97% des admissions des élèves francophones du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le service est très apprécié des conseillers et des conseillères en orientation des écoles secondaires francophones et permet de tisser un lien d'autant plus étroit avec notre principal source de recrutement.

L'offre de bourses de recrutement à même l'AMS est maintenant bien rodée et fait partie des tâches régulières du Service de l'admission.

---

<sup>1</sup> Demandes de nouvelles admissions aux sessions d'automne 2014 au 26 juin 2014 et d'hiver 2014 au 13 décembre 2013.

### 3. Le transfert électronique des relevés de notes du secondaire

En février dernier, le *ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance* (MÉDPE) a nommé un nouveau sous-ministre responsable des services généraux, qui prend en main le projet de transfert électronique des relevés de notes. Le MÉDPE progresse vers la réalisation de son projet de création d'un registre central des dossiers scolaires. On prévoit le déploiement du registre dès septembre 2014 en y rattachant, en guise de projet pilote, deux districts scolaires de la province, soit un anglophone et un francophone. L'année suivante, les autres districts scolaires y seront ajoutés. C'est en septembre 2015 que les districts scolaires qui firent partie du projet pilote du MÉDPE devraient aussi mettre en œuvre les premiers transferts électroniques de relevés de notes vers les universités à charte et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick. Si tout va bien, les autres districts feraient de même dès septembre 2016.

Le Registrariat de l'UdeM, qui préside le Comité des personnes ressources (CPR) du Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB), a convenu avec le MÉDPE de la création d'un Comité directeur du projet, qui doit finaliser le plan de mise en œuvre. Une fois ce plan conçu, deux comités seront créés, soit l'un voyant aux questions politiques et un second voyant aux questions techniques.

### 4. Modifications aux conditions d'admission

Après les travaux du *Comité spécial sur les exigences de mathématiques*, qui menèrent à un nouveau tableau des exigences de mathématiques au sein des conditions d'admission à l'Université, le Registrariat et le MÉDPE firent une analyse des conditions d'admission des universités de la région en ce qui a trait aux exigences de mathématiques pour l'admission aux programmes d'études en sciences et en ingénierie. Cette analyse démontra que la condition d'admission D de l'Université est plus exigeante que celle des autres universités de la région. Ceci confirme les dires des conseillers et des conseillères en orientation des écoles francophones du Nouveau-Brunswick, qui voyaient un nombre croissant de leurs élèves choisir d'étudier en anglais en raison de l'écart dans les conditions d'admission. À la lumière de ceci, la Faculté des sciences entreprit une consultation des unités académiques concernées et proposa au Sénat académique que la condition d'admission D soit modifiée afin qu'elle soit plus conforme à celle des autres universités des provinces maritimes. Le Sénat ayant approuvé cette modification, elle parait au Répertoire de premier cycle pour l'année universitaire 2014 – 2105.

## 5. L'authentification des documents

Le virage de l'Université vers l'international augmente sensiblement le nombre de demandes d'admission et de transfert de crédits venant de l'Afrique francophone. Ceci génère non seulement un volume de travail croissant pour l'étude des demandes d'admission et pour le traitement des demandes de transfert de crédits, mais pose aussi le problème de l'authentification des documents. Problématique commune à toutes les universités canadiennes, voire de tout le monde occidental, l'authentification des documents de l'international est un défi de taille. En plus de recevoir des documents d'une quarantaine de pays et, donc, de systèmes scolaires et gouvernementaux que nous connaissons certes moins bien que leurs pendants canadiens, nous faisons face à une forte croissance des tentatives de fraude sous forme de faux documents de toute sorte, relevés de notes, diplômes, certificats, plans de cours, etc. Le tout est aggravé par la faiblesse des administrations africaines et par le manque de réglementation de certains pays, qui permettent à des usines à diplômes de s'y installer et d'y produire une multitude de faux. L'étude des demandes d'admission et de transfert de crédits, déjà compliquée par la multitude des documents, est maintenant entachée par le doute qui plane sur la véracité desdits documents. La RVD a demandé à ce que le Registrariat soit doté d'un service d'authentification des documents, qui ferait une validation en amont de tous les documents qui doivent être vus par les unités académiques ou déposés au dossier étudiant.

Ayant organisé et accueilli la première conférence des universités et collèges francophones des Provinces maritimes sur l'authentification des documents de l'international, avec l'aide et la complicité du *Centre d'information sur les diplômes de l'international du Canada* (CIDIC) du *Conseil des ministres de l'Éducation du Canada* (CMEC) et le *ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion* (MIDIQ), le Registrariat ait maintenant au fait des enjeux et des défis qui touchent à l'authentification des documents.

### *Le Service des dossiers*

Le **Service des dossiers** est responsable du dossier des étudiantes et étudiants inscrits. Dès lors, il tient les dossiers à jour tout au long du parcours académique des étudiantes et étudiants. À cet effet, le Service des dossiers est responsable de la production des documents officiels tels les attestations, les relevés de notes et les diplômes. Il fait sanctionner les diplômes des étudiantes et étudiants finissants et collabore avec le Secrétariat général dans l'organisation de la Collation des diplômes.

## 1. La numérisation du dossier étudiant.

La numérisation du dossier d'admission étant maintenant achevée et déployée, la dernière année fut surtout centrée sur la numérisation du dossier étudiant. L'équipe des dossiers étudiants, les décanats des études des campus du Nord et la Direction des technologies ont travaillé de très près afin de faire l'inventaire de tous les documents qui constituent le dossier étudiant. Pour chaque document, un travail minutieux vise à identifier sa source, son usage au sein de l'administration, son flux décisionnel et son aboutissement. En fonction de ceci est, ensuite, déterminé l'accès au document pour divers officiers de l'Université, ainsi que les règles de confidentialité, de gestion, d'archivage et de rétention (ou de destruction) du document. Tous ces travaux nous poussent à revoir nos politiques et nos pratiques de gestion du dossier étudiant, et ce, dans le nouveau cadre juridique imposé par la *Loi sur le droit à l'information et la protection des renseignements personnels* du Nouveau-Brunswick. Le travail est bien entamé. La plupart des documents furent identifiés, leurs règles définies et leurs « tiroirs » programmés au sein du système. Les prochaines étapes visent à finaliser la liste, à peaufiner la Politique sur le dossier étudiant et à programmer le flux des documents qui doivent circuler au sein de l'administration.

### *Les affaires académiques*

#### 1. Règlements sur les exigences en anglais

À la suite de la décision du Sénat académique sur les exigences d'anglais dans les programmes reconfigurés de premier cycle, le Registrariat rédigea un projet de règlement sur les exigences linguistiques (anciennement « exigences de français ») pour approbation par la RVD, le Comité des programmes et le Sénat académique. Le nouveau règlement est au Répertoire de premier cycle pour l'année universitaire 2014 – 2015.

#### 2. Cours mutuellement exclusifs

Pour appuyer et faciliter le travail des unités académiques, le Registrariat a proposé de déployer un module jusqu'à présent inutilisé de Socrate, qui permet d'identifier des cours qui sont mutuellement exclusifs et qui ne peuvent simultanément compter vers l'obtention d'un diplôme. Sur recommandation de la RVD et du Comité des programmes, le Sénat académique adopta le nouveau règlement 1.6.12, qui paraît au Répertoire de premier cycle pour l'année universitaire 2014 – 2015. Par la suite, à la demande du Comité des programmes, le Registrariat consulta les unités académiques quant aux cours de leurs champs ou de leurs disciplines d'études qui seraient être frappés d'une exclusion mutuelle. Le Comité des programmes approuva la liste de 297 cours exclusivement mutuels et ces derniers sont entrés en vigueur à la publication du Répertoire pour l'année universitaire

2014 – 2015. Lors de l'inscription à la session d'automne 2014, l'exclusion mutuelle sera utilisée pour la première fois.

### 3. Guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude

La première partie du Guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude, soit celle pour le professeur ou la professeure, est presque complet et devrait être déployé d'ici peu. Un guide pour les instances et les décanats, ainsi qu'un guide pour l'étudiante ou l'étudiant, devraient suivre.

### 4. Étudiantes et étudiants en difficulté académique

Durant la dernière année, la RVD a lancé un projet de révision de la gestion des dossiers des étudiantes et des étudiants ayant des difficultés académiques. Voulant, d'une part, mieux s'arrimer à ce qui se fait ailleurs, mais aussi mieux adapté les politiques de l'Université à une clientèle en évolution, la RVD en entrepris des discussions à cet effet avec l'aide des Services aux étudiantes et aux étudiants et du Registrariat. Les travaux d'un comité de la RVD ont permis d'identifier les principaux jalons d'un nouveau régime de gestion des dossiers des étudiantes et des étudiants en difficulté académique. Les discussions se poursuivent, alors que l'impact de ce nouveau régime est scruté. Un projet de règlement omnibus pourrait être soumis aux instances durant la prochaine année universitaire.

### 5. Diagnostic médical

Faisant face à un nombre grandissant de cas d'étudiante et d'étudiants qui ne peuvent s'inscrire à une pleine charge de cours en raison d'une condition médicale avérée, le Registrariat, en collaboration avec le Service de santé, a rédigé un projet de règlement sur le statut de ces étudiantes et de ces étudiants. Ce projet de règlement, à l'instar de ce qui existe dans d'autres universités et dans la foulée des politiques sur l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants de toutes les provinces canadiennes, reconnaît aux étudiantes et aux étudiants qui ne peuvent s'inscrire à une pleine charge de cours en raison d'une condition médicale avérée, le statut d'étudiante ou d'étudiant à temps complet, même si la charge de cours est de moins de 9 crédits. Les provinces accordent à ces étudiantes et à ces étudiants le statut à temps complet si elle ou s'ils sont inscrits à au moins 40% d'une charge de cours normale. Notre charge normale étant de 15 crédits, le règlement offrirait un statut spécial à celles et ceux qui sont inscrits à au moins 6 crédits. Le projet de règlement est présentement à l'étude à la RVD.

## 6. La Reconfiguration des programmes

Puisque le Sénat académique a fixé le déploiement de tous les programmes d'études reconfigurés, qui n'avaient pas encore été déployés, à l'automne 2014, le nombre de projet de modification, de création et d'abolition de cours et de programmes d'études transigeant par les instances a plus que quintuplé en 2013 – 2014 à comparer aux années précédentes. Plus d'une soixantaine de programmes ont été vérifiés par le Registrariat, qui doit voir à la conformité aux règlements et aux politiques applicables de tout projet de cours ou de programme destiné au Comité des programmes et au Sénat académique. De plus, l'abolition et la création de tous les cours et la modification de tous les programmes au système, ainsi que la révision des contenus en vue de la parution du nouveau Répertoire, fut une tâche herculéenne.

Pour atténuer, autant que ce peut, l'impact de la mise en œuvre de la reconfiguration des programmes, le Registrariat a travaillé de très près avec les unités académiques pour réviser les protocoles de transition et convenir de procédures spéciales.

La reconfiguration des programmes implique aussi la reprogrammation du module de vérification des études dans Socrate. Ce module, qui contient le design de chaque programme d'études, permet de suivre le cursus de l'étudiante ou de l'étudiant et de valider ce dernier en fonction des exigences du programme. Il est essentiel à la gestion de la fin des études et nourrit les travaux du Comité d'attestation d'études. Le Registrariat s'est fixé un calendrier de programmation des programmes d'études reconfigurés et compte avoir effectué le travail pour chaque programme avant qu'une première cohorte de finissantes et de finissants se pointe. Déjà, le programme de baccalauréat en sciences infirmières, tous les programmes de Faculté d'administration, tous les programmes de la Faculté d'ingénierie et certains programmes du campus de Shippagan furent programmés et testés.

### **b) Tendances et enjeux**

#### 1. La carence en données et les besoins d'une gestion fondée sur des données

Les impératifs d'un monde universitaire en rapide évolution, d'une compétition accrue, et d'une clientèle de plus en plus avertie et volage, exigent une gestion forcément stratégique en tout temps et commande que nos décisions soient fondées sur des faits probants. Or, notre capacité à produire de bonnes données et de le faire de façon constante et cohérente à travers le temps est fortement limitée. Depuis maintenant plus de trois ans, le Registrariat pilote un projet de développement d'un outil de production de données sur l'effectif étudiant, qui, une fois déployé et rattaché à Socrate, nous fournira plus de données et le fera en se fondant sur des définitions fermes et cohérentes. Toutefois, le progrès dans ce dossier est lent vu le manque de ressource vouée au développement de nouveaux outils

informatiques de gestion. Ce projet, quoique porteur d'avenir, ne règlera qu'une partie du problème. Nous pourrions certes produire de meilleures statistiques, mais seulement à partir de données transactionnelles, c'est-à-dire éphémères. Pour faire une quelconque comparaison dans le temps, voire une analyse longitudinale, il nous faut un entrepôt de données. Une fois ses outils déployés, il nous faudra encore quelques années avant que nous ayons un portrait fidèle de l'évolution de la clientèle étudiante de l'Université. Ce manque de données nous désavantage nettement face aux autres établissements qui ont développé des systèmes sophistiqués d'analyse de l'effectif étudiant et s'en servent pour adapter autant leur offre de service, leur offre de programmes d'études, que leur recrutement.

## 2. L'impact du virage vers l'international

L'augmentation importante du nombre de demandes d'admission de l'international, jumelé à la complexité des dossiers de l'international, a fait exploser la charge de travail au Registrariat ces dernières années. L'émergence d'une nouvelle problématique entourant l'authentification des documents de l'international aura bientôt raison des énergies qui restent. Il y a donc deux défis qui se posent. D'une part, il faut développer une expertise en authentification des documents de l'international et, d'autre part, pousser beaucoup plus loin l'usage d'outils informatiques pour automatiser tout ce qui se peut et concentrer la matière grise sur tout ce qui est porteur d'une valeur ajoutée à l'expérience étudiante.

### **C) D'autres projets en vue**

- Numérisation du dossier étudiant, des documents et processus de l'Éducation permanente et de la FESR.
- Numérisation des formulaires par le déploiement du logiciel E-Forms.
- Déploiement d'une nouvelle interface électronique de gestion des transferts de crédits.
- Nouvelles conditions d'admission pour les programmes de mineures.
- Modification du règlement sur le transfert de crédits portant sur les crédits pour les cours du Baccalauréat international.
- Rédaction finale et publication du guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude.
- L'automatisation de la réservation de locaux.
- Projet de Politique sur la gestion du dossier étudiant.
- Projet de règlement sur l'inscription au diplôme.
- Étude de faisabilité de la préinscription aux cours.
- Étude de la gestion centralisée de l'horaire de cours.